



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 52719

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). Les perspectives de carrière de ces catégories de personnel sont encore bien éloignées de celles des professeurs certifiés. L'une des premières mesures souhaitées concerne l'augmentation sensible des contingents 2001 des nominations en hors classe. Les nouveaux promus dans le corps des certifiés aspirent à un meilleur déroulement de carrière, en particulier la clause des sept ans doit être supprimée. Un nouveau décret pourrait se substituer à celui de 1993 ; cela permettrait la mise en place d'un nouveau dispositif afin d'améliorer l'intégration et de permettre la reconstitution de carrière. Enfin, le sort des retraités préoccupe la profession. Le congé de fin d'activité doit être pérennisé dans les conditions actuelles. Il lui demande les mesures qui seront engagées et dans quels délais pour répondre aux attentes de ce corps de fonctionnaires dont le recrutement a cessé depuis le 28 avril 1986

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations des perspectives de carrière qui pourraient être apportées aux professeurs d'enseignement général de collège et aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52719

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5973

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 653